

■ François PETIT, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint de l'ENSAM, directeur des études et commandant en second l'EAAM



Arrivé en mars dernier, auparavant chef du CNSP et du CACEM et responsable de la coordination de la police des pêches et de l'appui pour le contrôle de l'environnement marin, pouvez-vous nous décrire votre mission à l'ENSAM ?

Comme directeur des études de l'ENSAM et commandant en second de l'EAAM, je supervise plus particulièrement la formation initiale des élèves-administrateurs mais aussi celle des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) qui viennent acquérir les fondamentaux nécessaires à l'exercice de leur future fonction d'inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (ISNPRPM). J'y associe bien évidemment les stagiaires étrangers que nous sommes heureux d'accueillir dans nos parcours de formation administrative et aussi technique. La fonction de directeur adjoint recouvre pour sa part la variété des missions de management d'un service.

Quelle est votre perception de l'École ?

A l'image de l'administration chargée de la mer, l'école dispose avant tout d'une grande diversité de compétences et de parcours. Cette diversité permet à l'ENSAM d'être un outil très souple et fortement adaptatif aux évolutions des problématiques en mer et sur le littoral. Cette capacité d'innovation et de transmission s'est sédimentée grâce aux liens forts que l'ENSAM a su nouer, conserver et densifier avec ses trois partenaires historiques que sont l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), l'École Navale et l'université de Nantes, tout particulièrement le Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO). Avec ce dernier, nous sommes mobilisés à développer l'outil que représente le Master 2 « Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques » qui concourt à ce que l'ENSAM se positionne comme école référente en matière d'administration maritime.

■ Le mot du partenaire - M. Didier MOREAU - Directeur du Pôle National de Formation de la SNSM

Pouvez-vous nous présenter le Pôle National de Formation (PNF) et ses missions ?

Le PNF est de création récente puisqu'il a été inauguré le 18 juin 2012. A l'origine, il a été voulu par l'amiral Laganne qui souhaitait disposer d'un creuset national de formation pour que les bénévoles puissent tous bénéficier de référentiels identiques. Le pôle assure 4 grandes fonctions qui sont respectivement :



la direction de l'information, l'animation de groupes de travail d'experts bénévoles (en charge de la formalisation des meilleures pratiques en matière de sauvetage, sur certains sujets ayant trait au sauvetage), l'école de formation et enfin, le pôle de soutien. Cette dernière fonction permet d'assurer le renforcement, sur demande des CROSS, des stations de sauvetage locales lors de manifestation nautique de grande ampleur à l'instar de la semaine du golfe par exemple grâce à nos différents moyens nautiques. Le PNF forme environ 900 stagiaires par an.

Comment en êtes-vous devenu le directeur de la formation ?

Après des années d'engagement bénévole, commencées en 1984 comme jeune nageur sauveteur, j'ai suivi l'ensemble du cursus en étant successivement chef de poste l'été puis comme formateur et enfin patron de vedette à la station de Pornichet. Cette expérience m'a conduit à accepter un poste de salarié pour créer la direction de la formation de la SNSM, d'abord à Paris puis ensuite au pôle national de formation à Saint-Nazaire.

Quels sont vos liens avec l'ENSAM ?

Excellents ! Depuis 2012, le PNF et l'ENSAM collaborent étroitement dans le cadre de formations. Ainsi, lors des stages de coordonnateur de mission de sauvetage (CMS) et stages chef de quart (CDQ), les stagiaires passent une journée avec nous. Nous collaborons aussi étroitement avec l'ENSAM à la mise en place d'une formation d'on-scene commander (OSC) dont la première devrait être réalisée en mai prochain.

ÉCOLE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Direction des affaires maritimes

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

Numéro 12
Janvier 2020

La lettre d'information



Formation à la gestion des aides à la navigation

Directeur de la publication : Marc CHAPALAIN
 Conception graphique et réalisation : Sylvie BELLOUR
 Contributions : Louis COUGOUREUX, Pierre-Antoine FEVRE, Arnaud GRANGER, Didier MOREAU, François PETIT, Sylvain RABEAU, Marie RAOULT, Anna SCHUHL
 Crédits photos : ENSAM©, Médiathèque du MTES TERRA©
 École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer - ENSAM
 38, rue Gabriel Péri CS 88705 44187 NANTES CEDEX 4
 Tél. 09.70.00.04.50 ensam@developpement-durable.gouv.fr
 Intranet : intra.ensam.i2
 Edition janvier 2020



Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE D'INFORMATION



« La mer est un espace de rigueur et de liberté. Y perdre la rigueur c'est perdre la liberté » aurait un jour déclaré Victor Hugo. Et les nombreuses catastrophes maritimes du XXe siècle n'ont fait depuis lors que conforter cet aphorisme. Un des dangers récurrents pour les navires reste ainsi la navigation à proximité de la terre, que ce soit en phase d'atterrissage ou lors de passages

resserrés. Aussi, la signalisation mise en œuvre par les États dans le respect des obligations internationales revêt un caractère essentiel pour la sauvegarde de la vie en mer.

L'ENSAM, forte de son savoir-faire dans le domaine de la sécurité maritime, s'est vue confier par la direction des affaires maritimes au printemps dernier, la mise en œuvre de la formation à la gestion des aides à la navigation (*Aids to navigation - AtoN*).

Le numéro 12 de la lettre d'information revient sur cette formation nouvelle et ses impératifs, notamment en matière de mise en place d'un système qualité, domaine que l'ENSAM a fortement investi ces derniers mois. Par ailleurs, il revient sur les parcours de plus en plus diversifiés des élèves et stagiaires, comme en témoigne l'intégration lors de la rentrée 2019 d'un administrateur issu de l'École Polytechnique.

En cette fin janvier, toute l'équipe de l'ENSAM se joint à moi pour vous souhaiter une belle et riche année 2020 ainsi qu'une excellente lecture.

Marc CHAPALAIN



JANVIER 2020

■ **AtoN : une formation technique au service de l'humain - entretien avec Sylvain RABEAU, chef du département « Affaires internationales, recherche et innovation » et coordonnateur pédagogique de la formation AtoN**



Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la formation AtoN ?

La formation à la gestion des aides à la navigation (*Aids to navigation - AtoN* - en anglais) se donne pour objectif d'apporter des connaissances de 1^{er} niveau dans les domaines nautiques et de signalisation maritime afin d'être en mesure de créer, modifier ou supprimer ces aides. Conformément à la règle 13 du chapitre V de la convention SOLAS, chaque gouvernement s'engage à fournir, dans la mesure où il le juge nécessaire et possible, toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risques au large de ses côtes.

A qui s'adresse cette formation AtoN et depuis quand est elle hébergée à l'ENSAM ?

En mars 2019, la direction des affaires maritimes (DAM) a désigné l'ENSAM comme organisme de formation en charge de délivrer cet enseignement. Elle s'adresse donc essentiellement aux agents du ministère en charge de la mer et qui sont responsables de la mise en œuvre de la signalisation maritime. Pour autant, cette formation est susceptible d'être également suivie par des stagiaires étrangers francophones. La sélection de ces stagiaires est ainsi gérée par l'association internationale de signalisation maritime (AISM) qui, au travers de son académie, assure la publicité de l'ensemble des formations délivrées par des organismes de formation accrédités selon ses propres normes.

Pouvez-vous nous décrire la matière très technique dispensée dans cette formation ?

La formation s'articule autour de 3 modules d'une semaine chacun. Le premier module relatif à l'ingénierie nautique vise à apporter aux stagiaires des connaissances nautiques générales (droit de la mer, principes de navigation, hydrographie, cartes nautiques...) et d'assimiler le système de balisage de l'AISM ainsi que les systèmes de radionavigation.

Le deuxième module aborde toutes les fonctions techniques des AtoN visuelles et radioélectriques, leur alimentation électrique ainsi que les structures et matériaux des phares historiques.

Enfin, le troisième module traite de la conception, de la gestion des AtoN et des ressources humaines et financières nécessaires à leur maintenance.

La formation alterne donc les cours théoriques, les visites dans des services (subdivision des phares et balises, SHOM, service de trafic

maritime). Un cas pratique est proposé en fin de formation aux stagiaires afin qu'ils élaborent un dispositif de signalisation maritime pertinent pour assurer la sécurité de la navigation dans une zone définie.

Vous évoquez de nombreuses reprises l'AISM et le cadre réglementaire international dans lequel cette formation s'inscrit. Comment suivez-vous le référentiel de cette formation ?

Le référentiel de la formation est effectivement défini par l'AISM. Sa mise en œuvre est effectuée conformément à un système de management de la qualité (SMQ) qui reprend les grands principes de la norme ISO 9001-2015.

L'ENSAM disposait déjà d'un tel système pour la mise en œuvre de ses formations d'opérateurs VTS (*vessel traffic system*) et il a fallu intégrer l'organisation de la formation AtoN dans le SMQ existant. La DAM, autorité compétente en matière de signalisation maritime, a ainsi procédé à un audit d'approbation du référentiel et a accrédité l'ENSAM pour lui permettre de délivrer cette formation. Complet et dense au vu des enjeux complexes inhérent à la sécurité maritime, le parcours est qualifiant et chaque module est sanctionné par un examen établi par l'AISM. En cas de succès, les agents se voient délivrer un certificat de gestionnaire d'aides à la navigation visé par l'AISM et l'ENSAM.

Les différents modules comprennent un certain nombre de matières, notamment techniques. Avec quels partenaires avez-vous bâti la formation ?

L'ENSAM s'appuie sur deux partenaires essentiels pour la mise en œuvre de cette action de formation : l'AISM et le CEREMA. Je tiens notamment à évoquer le travail conséquent de Gaëlle NASSIF, de l'antenne de Brest. Les relations sont formalisées par convention avec chacune des parties. Le CEREMA dispose d'une expertise technique reconnue dans ce domaine et met notamment à disposition ses agents afin de réaliser la majorité des interventions prévues dans le manuel de formation. L'AISM, quant à elle, fournit les supports et surtout corrige les examens afin de viser les certificats des stagiaires. Enfin, elle participe à la sélection et à la gestion des candidats étrangers francophones admis à la formation. L'ENSAM, dans cette relation partenariale, a donc un rôle de chef d'orchestre pour cimenter les acteurs entre eux et maintenir la cohérence d'ensemble de la formation.



Arnaud GRANGER, Chef du département « Activités maritimes et littorales »

Quelle fonction occupez-vous à l'ENSAM ?

Je suis en charge du département « Activités maritimes et littorales » qui comprend des thématiques liées à la pêche maritime et à l'environnement marin principalement. C'est un département qui traite par ailleurs de sujets très différents et aborde l'ensemble des politiques publiques déployées sur le littoral.



Le domaine lié à la protection de l'environnement en mer et sur le littoral se développe, comment l'appréhendez-vous au sein de l'ENSAM ?

Les thématiques de protection de l'environnement en mer se développent en effet fortement et il est nécessaire de pouvoir sensibiliser et former les agents déployés sur le terrain, notamment ceux qui sont en charge de la compétence en matière de police. Ainsi, les stages d'inspecteur de l'environnement en mer et sur le littoral sont amenés à se densifier et à s'adapter au mieux au besoin des unités du DCS. Par ailleurs, la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, va avoir des répercussions sur la façon de mener les opérations de police de l'environnement, en particulier en mer. Cela va donc nécessiter un accompagnement des inspecteurs de l'environnement et un enrichissement du catalogue de formation en la matière, en lien avec notre partenaire du Centre ministériel de valorisation des ressources humaines.

Le saviez-vous ?

L'Académie Mondiale de l'AISM est l'instrument par lequel cette organisation internationale délivre des actions de renforcement des compétences et de formation relatives à la signalisation maritime.



Elle a été créée pour aider les autorités nationales dans le développement et l'amélioration de la fourniture d'aides à la navigation, y compris les systèmes de gestion du trafic. Elle permet ainsi aux responsables publics de respecter les obligations respectives de leurs États au titre de la convention sur le droit de la mer et des conventions SOLAS, comme prescrites dans les recommandations de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Portrait : Louis COUGOUREUX

Administrateur des affaires maritimes issu de l'École Polytechnique

Après une scolarité à l'École Polytechnique, vous avez décidé de vous orienter vers une carrière d'administrateur des affaires maritimes. Quelles ont été les motivations pour rejoindre l'ENSAM ?

J'avais le souhait de m'investir au sein du service public. La tonalité environnementale et technique du ministère et l'ancrage « terrain » du corps des administrateurs des affaires maritimes m'ont également fortement intéressés.



Aviez-vous déjà une relation au monde maritime avant d'intégrer le corps ?

Initialement pas vraiment ou une relation marquée comme beaucoup de personnes par des expériences estivales. Mon regard sur le domaine maritime s'est progressivement enrichi grâce à des expériences diverses. Ainsi, en cours de scolarité j'ai eu la chance de servir à l'ambassade de Londres où j'ai travaillé sur la pêche maritime anglaise dans le contexte du Brexit. Enfin, j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage au CROSS Etel et d'approcher ainsi le riche vécu du personnel qui y sert. Ces diverses expériences ont consolidé mon envie de servir dans le domaine maritime.

Comment envisagez-vous ces deux années de scolarité qui s'ouvrent à vous ?

Je suis très heureux de pouvoir suivre la scolarité et notamment les stages qui permettent d'acquérir des expériences de terrain très riches. Je pense notamment à la possibilité d'embarquer au commerce et à la pêche. Enfin, comme scientifique, j'éprouve une grande satisfaction à préparer un Master 2 en droit de la mer qui m'apportera les bases juridiques et réglementaires, indispensables à mes affectations futures.

Entretien avec Pierre-Antoine FEVRE, ingénieur des travaux publics de l'État en 4^e année de spécialisation

Pouvez-vous nous faire partager votre parcours avant d'intégrer l'ENSAM ?

Après deux ans de classes préparatoires en PCSI/PSI à Dijon, j'ai intégré l'ENTPE à Lyon. J'y ai choisi comme voie d'approfondissement le Génie Civil pour ensuite me spécialiser en infrastructures routières.

Qu'est-ce qui vous a motivé pour embrasser une carrière dans le domaine maritime ?

J'ai toujours été intéressé par les métiers très opérationnels, sur le terrain et en lien avec l'utilisateur, ce qu'offre le métier d'inspecteur de la sécurité des navires. La dimension technique, notamment le suivi de chantiers, me motive aussi fortement. Par ailleurs, et de façon plus personnelle, un de mes loisirs est la pratique du kayak, sport dans lequel je dispose d'un niveau de moniteur. Travailler dans le domaine maritime permet donc d'allier la passion sportive à un tropisme pour les métiers d'expertise.

Comment voyez-vous cette « 4A » de formation à l'ENSAM et qu'en attendez-vous ?

C'est avant tout une opportunité particulièrement riche. En effet, à côté de la dimension technique et réglementaire que les intervenants de l'école nous apportent, la variété des stages que l'on nous propose est un atout essentiel. En effet, ils nous permettent d'identifier et de clarifier certains enjeux et surtout de nous acculturer au domaine maritime. La rencontre régulière avec des inspecteurs déjà en poste mais aussi avec les usagers, que ce soit à la pêche ou au commerce par exemple, permet des échanges de grande qualité. Ces stages sont ainsi l'occasion de mettre en application des savoirs acquis en salle de cours. A ce titre, j'ai hâte de pouvoir embarquer au commerce et à la pêche pour me familiariser avec les équipements et surtout avec les équipages.



Entretien avec Marie RAOULT, administrateur des affaires maritimes stagiaire



Venant de la Marine Nationale, quelles ont été vos motivations pour intégrer le corps des administrateurs et un ministère civil ?

Ma motivation s'ancre dans mon goût du monde maritime ; passion qui m'a poussée à devenir commissaire de marine il y a quelques années. Les restructurations au sein du ministère des armées et la fusion des commissariats au sein d'un service commun risquaient à terme de me voir quitter un domaine que j'affectionne.

Vous avez une expérience de navigante, pouvez-vous revenir sur ces moments forts ?

Je pense que les temps forts de ma précédente carrière ont été avant tout ceux où j'ai effectivement été embarquée de 2009 à 2014 comme commissaire à bord de la frégate *La Motte-Picquet* puis sur la frégate *Cassard* et enfin sur le pétrolier ravitailleur *Meuse*. Je garde aussi un souvenir très fort de ma mission en qualité de conseiller juridique à l'état-major de l'opération européenne de lutte contre la piraterie ATALANTE, à Northwood près de Londres en 2015, puis à la tête de la division Administration au sein de l'état-major de l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque à Toulon.

Comment percevez-vous l'année de formation en cours ?

C'est un moment très important puisqu'il me permet de me préparer à l'administration chargée de la mer. Le programme, qui est dense, permet de balayer un spectre très large de problématiques maritimes et de pouvoir dialoguer avec des intervenants de qualité venant des services, ce qui est un avantage évident. Les stages, enfin, sont variés et me permettent de matérialiser les présentations effectuées en salle. Comme chargée de famille, par ailleurs, je suis sensible aux efforts de l'École pour que les destinations géographiques des stages intègrent à la fois mes contraintes familiales et la nécessaire variété des missions à découvrir.

Entretien avec Anna SCHUHL, élève administrateur des affaires maritimes

Quel a été votre parcours avant d'intégrer l'ENSAM ?

A l'issue de mon baccalauréat scientifique, j'ai intégré l'institut d'études politiques de Paris tout en suivant également une licence de chimie. Ce parcours m'a permis d'obtenir un Master 2 en droit administratif.

Qu'est-ce qui vous intéresse dans la carrière d'administrateur des affaires maritimes ?

Je souhaitais faire avant tout une carrière au sein du service public. L'aspect maritime, puisque c'est votre question, m'attirait par les politiques publiques qui s'y déploient bien évidemment mais également par sa tonalité très internationale. Au cours de mes études ou comme bénévole d'une association, je me suis ainsi investie dans le champ des relations internationales, en passant par exemple une capacité en langue russe à l'INALCO qui m'a permis d'obtenir un stage de deux mois à l'ambassade de France à Moscou comme analyste.



Comment percevez-vous la formation dans laquelle vous allez vous impliquer dans les deux prochaines années ?

Je la perçois d'abord comme un cursus qualifiant. Les nombreux stages en immersion sont un vrai plus qui viennent illustrer et compléter les cours magistraux. Ainsi, le premier stage en direction interrégionale de la mer (DIRM) ou en direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a été très profitable, tant pour rencontrer des agents du ministère que pour s'immerger dans des problématiques maritimes locales. Je suis bien évidemment aussi impatiente d'embarquer, tant au commerce qu'à la pêche.

Les administrateurs élèves au Parc Naturel Marin de l'Iroise

(Les administrateurs élèves sur la plage des blancs sablons - Le Conquet - Finistère 29)



Depuis 4 ans, les administrateurs élèves de 2^e année participent à un module dédié à l'environnement marin. Dans le cadre de ce dernier, les élèves ont ainsi pu être sensibilisés à la gestion des aires marines protégées à l'antenne de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) à Brest (Finistère). Cette acculturation aux problématiques environnementales s'est poursuivie par une présentation du Parc Naturel Marin de l'Iroise (PNMI) et à la participation d'une opération de comptage au chalut à main réalisée par des agents du parc.

Le déplacement s'est prolongé par une sensibilisation aux zones humides au sein de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du golfe du Morbihan. Cette dernière visite s'est achevée par un temps d'échange avec le conservateur de la réserve ; une occasion de tisser des liens avec les partenaires de l'école et de s'approprier les problématiques de gestion au sein des Aires marines protégées.

Politiques publiques



La direction des affaires maritimes (DAM) vient d'éditer un document relatif à la promotion et à l'accompagnement du développement d'activités maritimes durables.

Les préoccupations environnementales sont en effet au cœur de la réorganisation de la DAM comme l'évoque son directeur, M. Thierry COQUIL, dans un entretien donné le 16 janvier 2020 au Marin lors duquel il met, notamment, en avant la création d'un bureau de la transition écologique des navires chargé de suivre et de contrôler les décisions prises au niveau international et communautaire. Cette organisation nouvelle, dont le cadre est le plan "Affaires maritimes 2022", gagnera en efficacité pour renforcer tout particulièrement le contrôle en mer.